
Adresse de la société républicaine de Vouziers à la Convention nationale, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Vouziers à la Convention nationale, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 63-64;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18027_t1_0063_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

u

[*La société populaire de Thueyts à la Convention nationale le 3 brumaire an III*] (26)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens représentants,

Le rapport fait à la convention nationale par les trois comités réunis de salut public, de sûreté générale et de législation par l'organe de Lindet, votre adresse au peuple français sont parvenus à notre société. Le tout y a été lû aux cris répétés de vive la république, vive la Convention nationale avec cet enthousiasme touchant que ces écrits inspirent à tout français ami de l'ordre et de la justice; elle a arrêté qu'ils seraient relus pendant trois décades et que l'adresse en placard resterait affichée au lieu de ses séances.

Les principes qui y sont développés sont ceux que nous professons et que nous nous faisons gloire de propager; parfaitement soumis aux décrets de la Convention nationale nous ne reconnaitrons jamais d'autre autorité que la sienne, malheur à ceux qui chercheraient à la dissoudre, à l'avilir ou à la dominer; le peuple français ne le souffrirait jamais.

Nous vous demandons, citoyens représentants de maintenir jusqu'à la paix la sauvegarde de la liberté, de l'égalité, le gouvernement révolutionnaire.

Continuez à rester à votre poste, sages Législateurs, vous avez fait tomber sous le glaive de la loi les têtes de nos barbares oppresseurs, faites en de même de leurs lâches complices qui se disent patriotes opprimés parce que vous leurs avez enlevé le pouvoir de ne plus opprimer les autres, que la vertu, la probité, la justice dont le règne est éternel prennent la place de la tyrannie et de l'anarchie. Elles doivent être bannies à jamais de la terre de la liberté et vous apprendrés à l'Europe étonnée et vaincue que le peuple français est libre, qu'il est digne de l'être et qu'il le sera toujours.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Les membres du comité de correspondance de la société.

BLAINESO, *président*, MUSSIN, CHAMPALE, *secrétaires et quatre autres signatures*.

v

[*La société populaire et les habitants de la commune de Rochechouart à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (27)

Citoyens Représentans,

Malgré les preuves que n'a cessé de donner la commune de Rochechouart, de son dévoue-

ment absolu à la Révolution, malgré les efforts de tous genres qu'elle n'a cessé de faire pour en affermir l'édifice; satisfaite de coopérer de tous ses moyens au bonheur général et n'imaginant pas qu'il y ait un mérite si rare à faire son devoir, elle a dédaigné de s'en vanter, de faire par des discours emphatiques et pompeux étalage de ses nombreux sacrifices.

C'est au trésor national, c'est dans les magasins de la République, c'est aux armées, c'est surtout dans le compte que doivent rendre les agens chargés de surveiller l'exécution des lois, que sont consignées les preuves de son patriotisme.

Il en est une oeuvre qui ne doit laisser aux ennemis de la Convention aucuns doutes sur les principes de cette commune, c'est son activité et ses succès dans la fabrication du salpêtre; quoique presque sans moyens et sans bras, neuf cent livres du plus pur qui se fabrique dans la République sont extraites chaque mois des ruines du repaire de ses cy devant tyrans.

Mais Citoyens Représentans, elle croiroit avoir perdu le fruit de tant d'efforts et de sacrifices si dans une circonstance ou il importe essentiellement que tous les vrais amis de la liberté se prononcent, elle ne faisoit à la face de la République la déclaration authentique de sa profession de foi.

Liberté, égalité, justice, unité et indivisibilité de la République et gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, dévouement sans bornes aux principes de la Convention, la commune de Rochechouart ne reconnoitra jamais d'autre pouvoir, ny d'autre centre d'union, et traitera en ennemis quiconque oseroit émettre un vœu contraire.

LACROIX, *président*, J.-B. SUISSAY, *secrétaire*, LATERIDE, ROCH, *juges de paix*, ROUSSEAU, *assesseur du juge de paix*, SIMON, ROLLA, *officiers municipaux*, LACHAUMETTE, *maire*, REUTHELD, *agent national*, LAPIED, *agent de salpêtre*, LACOUCHIE, THOMAS, *instituteurs*, CHAZAUD, TOURNADRE, *membres du bureau de conciliation*, PUISSEGENY, *président du tribunal*, LAGRANGE, *lieutenant de la garde nationale*, THARAUD, *capitaine de la garde nationale*, SIMONNET, *gendarme*, RAMBAUD, *officier de santé*, LENOBLE, *officier municipal et quatre-vingt-huit autres signatures*.

w

[*La société républicaine de Vouziers à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (28)

Liberté, Égalité, révolution, justice et probité. La Convention nationale est le seul point de ralliement des vrais républicains.

Législateurs,

Punir le crime, pardonner l'erreur, protéger l'innocence, maintenir le gouvernement révolu-

(26) C 325, pl. 1414, p. 6. *Bull.*, 20 brum.

(27) C 325, pl. 1414, p. 8.

(28) C 325, pl. 1414, p. 9. *Bull.*, 20 brum.

tionnaire dans toute sa force, ne pas permettre que quelques sociétés populaires essayent d'usurper le pouvoir que vous seuls tenez du peuple ny fédéralisent plus longtems; tels sont les principes sublimes de raison et de justice que vous venez de proclamer dans votre immortelle adresse au peuple français et votre decret du 25 vendémiaire.

Graces éternelles vous soyent rendues aujourd'hui, oui, aujourd'hui, que par votre courage et votre energie les tyrans sont detruits que le commerce et les arts vont reflleurir et le bon citoyen jouir des avantages d'une revolution pour laquelle il a tant fait depuis cinq années, mettez le comble a vos bienfaits en procurant de suite a nos enfants des principes et une education vraiment republicaines.

Quant a nous, nous reitersons en vos mains le serment que nous avons si souvent fait de surveiller l'execution de vos decrets revolutionnaires, de ne reconnoitre jamais d'autre souveraineté que celle du peuple et d'autre autorité que la votre.

BARA, *vice-président*, TOUVAIN, *secrétaire*
et cinquante-six autres signatures
dont celles de trois femmes.

x

[*Le conseil et la société de la commune de Vitry-sur-Seine à la Convention nationale, le 4 vendémiaire an III*] (29)

Citoyens représentans,

Le conseil et la société de la commune de Vitry-sur-Seine ont lieu de se glorifier d'avoir vers le milieu de thermidor exprimé leurs vœux sur la défaite du dernier tyran et sur les travaux laborieux et salutaires de ses dignes représentans par une adresse favorablement accueillie et honorablement mentionnée par la Convention.

Celle ci a pour objet la sensibilité et la reconnaissance que nous a inspiré l'adresse aux François, il est impossible qu'elle n'ait produit le même effet sur les facultés morales des Républicains, des patriotes en esprit et en vérité.

Nous l'avons lue trois fois et elle restera affichée au lieu de notre rassemblement ordinaire a côté et au niveau des Droits de l'homme.

Nous la méditerons et toujours avec une nouvelle velléité. Nous l'observerons comme un véhicule nécessaire au citoyen, homme de bien et convaincu que la liberté n'est autre chose que l'exercice de sa volonté et de son jugement sous l'obéissance des loix, nous attendrons avec confiance et sécurité la jouissance du bonheur que la Convention ne manquera certainement pas de procurer au peuple français.

Et vous dignes Représentans, qui aspirez avec tant d'ardeur à ce terme, nous craignons que vous n'y parveniez qu'en alterant par vos

travaux pénibles et difficiles vos facultés physiques. Qu'importe? L'espoir de vos heureux succès vous anime et vous soutient, continuez de vous illustrer au Panthéon des vivants; la masse du peuple qui vous survivra, pénétrée des regrets justement mérités, vous accompagnera au Panthéon de l'histoire en criant Vive la République, Vive la Convention.

Séance du 4 vendémiaire.

La société forte de ses principes, pleine de confiance en ses représentans, arrête que dans tous les tems, à toute occasion, à tout événement, elle ne reconnoitra d'autre point de ralliement que la Convention; elle voue amitié aux sociétés qui professeront les mêmes principes et regardera comme ennemis de la Patrie qui-conque oseroit tenter de se placer entre le peuple et la Convention.

Suivent vingt-six signatures.

y

[*La société populaire de Vif à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (30)

Égalité, Liberté.

Citoyens représentans,

Nous avons admiré avec tous les français, votre courage a terrasser le tiran Robespierre et ses complices; votre fermeté a faire triompher depuis cette époque, la justice et l'humanité et a comprimer les continuateurs du système de sang, vous a acquis notre confiance. Les principes sublimes que renferme l'adresse de la convention nationale aux français, nous paroissent dans leur pratique le moyen le plus assuré de parvenir à l'affermissement de la République et au bonheur du peuple. Nous avons donc juré de n'avoir d'autre centre que la représentation nationale et d'autres sentiments que ceux de la convention.

Vive la République! vive la Convention nationale!

Les membres de la société populaire de Vif.

BERRIER, *vice-président*, LEFEBVRE, *secrétaire*.

z

[*Les membres de la société populaire de Semur à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (31)

Citoyens Représentans!

Des hommes ambitieux et perfides avaient conjuré la ruine de la liberté; un système de